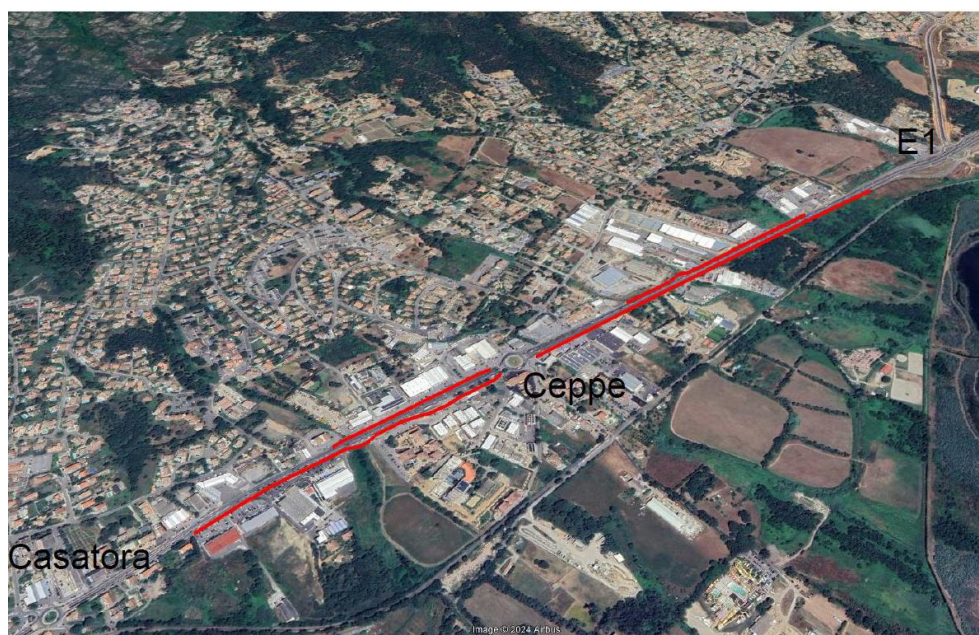


**CONCLUSIONS MOTIVEES  
et  
AVIS**

**PLAN D'ALIGNEMENT  
DE LA ROUTE TERRITORIALE 11 ENTRE LE  
CARREFOUR GIRATOIRE DE CASATORRA  
SITUE SUR LA COMMUNE DE BIGUGLIA ET  
L'ECHANGEUR E1 SITUE SUR LA COMMUNE DE  
FURIANI**



## **Sommaire :**

1. Rappel sur l'enquête publique
2. Conclusions motivées sur la forme
3. Conclusions motivées sur le fond
4. Avis du commissaire-enquêteur

## 1. Rappel sur l'enquête publique

Le présent Projet présenté par Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse porte sur L'ETABLISSEMENT DU PLAN D'ALIGNEMENT DE LA ROUTE TERRITORIALE 11, situé entre le carrefour de Casatorra et l'échangeur E1, sur le territoire des communes de BIGUGLIA et FURIANI

Selon l'article L112-1 du Code de la Voirie Routière : le plan d'alignement auquel est joint un plan parcellaire, détermine, après enquête publique, la limite entre la voie publique et les propriétés riveraines.

Le plan d'alignement a un double objectif :

- Protéger la voie publique des empiétements des propriétés riveraines,
- Permettre la modification des limites existantes, de la voie, soit en les élargissant, soit en les rétrécissant.

### **Linéaire de la voie concernée**

La route territoriale n°11 (RT11) est un axe qui s'étend sur 25 km permettant de relier Bastia à la plaine orientale, jusqu'au giratoire d'Arena, sur la commune d'U Viscuvatu.

La zone à aménager concerne la RT11, sur les communes de Biguglia et Furiani, un linéaire de 1500 m entre le giratoire de Casatorra sur la commune de Biguglia et l'échangeur E1 sur la commune de Furiani, dans les deux sens de circulation.

### **Situation actuelle**

Depuis la mise en service de cette 2x2 voies l'urbanisation autour de cet axe prioritaire n'a cessé d'évoluer, il s'avère que le trafic routier augmente continuellement et les accès deviennent donc de plus en plus dangereux.

Les recommandations en matière d'accès pour les artères interurbaines ou les voies structurantes d'agglomération à 70 km/h (VSA70) préconisent de limiter les accès directs sur ces infrastructures afin de sécuriser l'itinéraire. Dans ce contexte le gestionnaire de la voirie, envisage la création de contre-allées permettant de regrouper les accès directs.

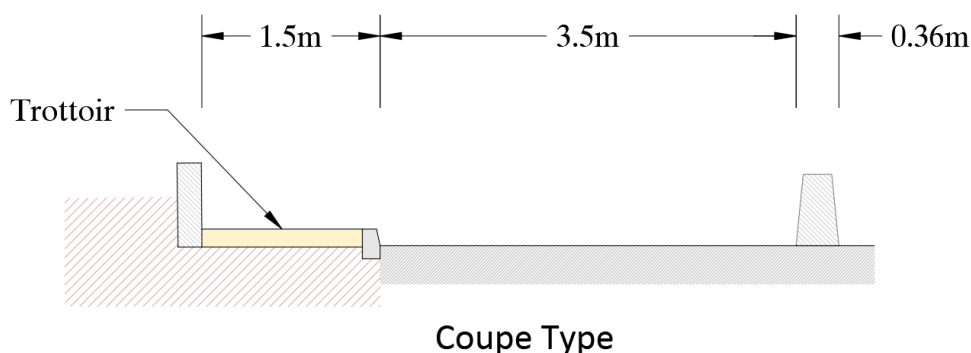
## Objet des travaux et nouvel alignement

Dans l'objectif de rendre la RT11 plus sûre pour ses usagers (VL, PL et vélos), des travaux sécurisation sur ce tronçon de route sont actuellement étudiés.

La contre-allée aura une voie circulable de 3.5 m ainsi qu'un trottoir de 1.5 m.

Le domaine public routier actuel ne permettant pas cet aménagement, c'est pourquoi il est proposé de mettre en œuvre la procédure d'établissement du plan d'alignement en application du Code de la Voirie Routière, notamment les articles L112-1, L112-2 et du Code de l'Expropriation, notamment les articles R 131-3 et suivants.

Les limites du domaine public routier doivent être modifiées afin de permettre la réalisation des travaux mentionnés.



## Régularisation foncière

Cette procédure vise également à régulariser certains aménagements réalisés auparavant qui empiètent sur des parcelles riveraines notamment à l'approche du carrefour giratoire de Casatorra depuis le Nord, d'où les surlargeurs permettant d'intégrer dans le domaine public routier (DPR) des ouvrages hydrauliques, des trottoirs et contre-allées existants et de maintenir des accès.

Inversement, des empiètements de propriétés riveraines sur le domaine public routier ont été constatés, aussi des cessions seront proposées afin de remédier à ce désordre foncier, dont les emprises seront déterminées par documents d'arpentage dressés par un Géomètre-Expert et feront l'objet d'un arrêté de déclassement.

## **2. Conclusions motivées sur la forme**

Considérant :

- La délibération de la commune de Biguglia du 10 février 2025
- La délibération de l'Assemblée de Corse n° 25/123 AC du 25 juillet 2025
- Le rapport de l'Assemblée de Corse n° 2025/E4/214 – réunions des 24 et 25 juillet 2025
- la prescription de l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de plan d'alignement au droit des propriétés contigües à la RT 11 situées entre le carrefour giratoire de Casatorra et l'échangeur E1, respectivement sur le territoire des communes de BIGUGLIA et FURIANI par arrêté n° 2025-01-11148 du 12 septembre 2025
- L'organisation et le déroulement de l'enquête publique
- La participation du public en mairies et sur le registre dématérialisé

Nous estimons que :

- l'enquête a été conduite dans le respect des procédures réglementaires en vigueur.
- Les prescriptions en matière de publication et d'affichage ont été correctement appliquées.
- Les conditions d'accueil des personnes souhaitant consulter le dossier ou exprimer des observations étaient satisfaisantes.
- L'accès à l'intégralité des pièces du dossier a été possible pour le public, durant les heures d'ouverture des locaux municipaux et 24h/24h par le biais du registre dématérialisé. Ce dernier offrait la possibilité de télécharger ces documents
- Le dossier d'enquête était complet et clairement présenté.
- Les documents mis à la disposition du public étaient identiques en format papier et sur le registre dématérialisé

**Aussi, en ce qui nous concerne, les obligations légales pour l'organisation de l'enquête publique (communication auprès du public, réponses apportées aux observations du public) nous semblent avoir été bien respectées.**

### **3. Conclusions motivées sur le fond**

Lors de l'enquête publique d'un Plan d'Alignement le projet soumis à l'avis du public doit démontrer un certain nombre d'éléments techniques, juridiques et environnementaux, fixés par le Code de le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment, ses articles R.131-3 et suivants et le code de la voirie routière, et notamment ses articles L.112-1 et suivants ;

Le projet doit exposer :

- Un plan parcellaire régulier des terrains et bâtiments concernés
- La liste des propriétaires établie à partir des extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou des renseignements fournis par le directeur départemental ou régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tout autre moyen approprié

L'objectif est de démontrer que le plan d'alignement est nécessaire, proportionné, cohérent et compatible.

#### **Les principales faiblesses du projet se situent sur :**

- L'accès aux commerces et activités qui longent la route territoriale. La collectivité de Corse a tenu compte des craintes des commerçants concernant ces accès et a maintenu les accès existants toutes les fois qu'ils ne faisaient pas obstacle aux règles de sécurité
- La perte de places de stationnement. La Collectivité de Corse a essayé d'éviter au maximum de supprimer les emplacements de parking existants en réaménageant l'espace et indemniser les espaces supprimés. Toutefois, il apparaît à l'étude du plan que plusieurs emplacements se trouvaient déjà sur la voie publique, ces derniers ne feront l'objet d'aucune indemnisation.

#### **Quant aux éléments positifs du projet, ils sont, selon nous, les suivants :**

- Le Plan d'Alignement de la Route Territoriale 11 identifie bien les enjeux sécuritaires concernant les entrées et sorties sur cette voie rapide qui devrait limiter davantage les accidents.
- L'aménagement de la contre-allée existante ou à créer devrait sécuriser le déplacement des véhicules entre les différents commerces et leur accès à la voie rapide
- La création des trottoirs devrait permettre aux piétons de circuler plus sereinement entre les différents commerces.

#### **4. Avis du commissaire-enquêteur**

Notre avis repose sur l'analyse des éléments de forme (organisation de l'enquête, qualité des informations apportée au public) et de fond (projet cohérent et équilibré) et il est exprimé en tenant compte des avantages et des inconvénients du projet.

Après analyse, l'ensemble des documents relatifs à ce projet de plan d'alignement concernant les communes de Biguglia et Furiani, Biguglia, a permis, à notre avis, de présenter un projet adapté aux problématiques de sécurisation de la voie rapide et un déplacement plus fluide des véhicules et des personnes dans les différentes zones commerciales.

Nous recommandons toutefois de continuer à privilégier le dialogue avec les différents propriétaires pour affiner les dernières propositions

En conséquence, nous émettons l'avis suivant :

**AVIS FAVORABLE**  
**au projet de Plan d'Alignement de la RT 11**  
**entre le carrefour giratoire de Casatorra**  
**situé sur la commune de BIGUGLIA et**  
**l'échangeur E1 situé sur la commune de**  
**FURIANI**

Fait à CASTELLU DI RUSTINU  
Le 17 avril 2026

Le Commissaire-enquêteur

